



Journée défense et citoyenneté

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et s'inscrire à différents examens.

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Les jeunes gens concernés par le recensement ou leur représentant légal doivent se présenter au secrétariat de mairie les lundis après-midi ou vendredis après-midi pour effectuer ce recensement.

Si un jeune a omis de se faire recenser, pas de panique... Se présenter au secrétariat de mairie pour une procédure de régularisation.

Se munir du livret de famille, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

N'attendez pas que votre attestation de recensement vous soit demandée lors de votre inscription à un examen, un concours ou au permis de conduire !

Effectué à 16 ans, votre recensement facilitera également votre inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans...